

REPUBLIQUE FRANÇAISE**Commune : COMMUNE DE CASTIRLA (M57) (1)****AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21200083000019

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ILE ROUSS

M. 57**Décision modificative 1 (3)****Voté par nature****BUDGET : COMMUNE DE CASTIRLA (4)****ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Accusé certifié exécutoire	49
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Réception par le préfet	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées		Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions		Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées		Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers		Sans Objet
B6 - Prêts		Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés		50
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus		Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis		51
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis		52
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail		Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat		Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale		Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés		Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus		Sans Objet
B8 - Subventions versées		Sans Objet
B9 - Etat du personnel		53
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier		Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement		Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés		Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	56
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	57
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	58
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	60
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	61

B - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	62
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

© 2010 The Authors. Journal compilation © 2010 Association for Child and Adolescent Mental Health.

donc la représentation suivante. Le tableau fonctionnel n° 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non vérifiables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participa-

la dette et les opérations financières, les opérations

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget »,

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et

02B-212000830-20250513-4408325-BF	I
	A

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Accusé de réception	Identifié par le préfet	Informations statistiques	
		Valeurs	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)			

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appliquent sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I - INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I	B
---	---

Accusé certifié exécutoire
Le préfet : 14/05/2020

La réception a été certifiée par le préfet le 14/05/2020

La réception a été certifiée par le préfet le 14/05/2020

l'assemblée délibérante vote le présent budget :
au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec transcription des virements de crédits, si y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET			(2)
Investissement	1 554 443,88	1 227 865,46	-3 222,42
Fonctionnement	1 188 812,83	857 838,50 (3)	-451 657,33
	365 631,05	370 026,96 (4)	448 434,91

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes	Solde (B)	
I + II	0,00	III + IV	0,00
I	0,00	III	B1 0,00
II	0,00	IV	B2 0,00
			B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	-3 222,42
Investissement	A2 + B2	-451 657,33
Fonctionnement	A3 + B3	448 434,91

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficil et + si excédent.

I - INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
	SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

Accusé certifié exécutoire |

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

option par le préfet : 13/05/2025

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

	II
	A

Accusé certifié exécutoire	
Réception par le préfet :	14/05/2025
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)
DEPENSES	0,00
RECETTES	0,00

Total de la section d'investissement (3)

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)
+ REPORTS	(si solde négatif)
0,00	(si solde positif)

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)

=

0,00

0,00

0,00

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)
+ REPORTS	(si déficit)
0,00	(si excédent)

002 Résultat de fonctionnement reporté (2)

=

0,00

0,00

0,00

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)
+ REPORTS	(si déficit)
0,00	(si excédent)

Total de la section de fonctionnement (4)

=

0,00

0,00

0,00

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)
+ REPORTS	(si déficit)
0,00	(si excédent)

TOTAL DU BUDGET (5)

=

0,00

0,00

0,00

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)
+ REPORTS	(si solde négatif)
0,00	(si solde positif)
=	0,00
0,00	0,00

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
- (2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
- (3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AP VOTÉES

II
B1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000830-20250513-4408325-BF

Accusé certifié exécutoire	
Reception par le préfet :	14/05/2025
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)	
Numéro	Libellé
	TOTAL
	« AP de dépenses imprévues » (2)
	020
	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	
	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles, mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

02B-212000830-20250513-4408325-BF	II
Réception par le préfet : 14/05/2025	B2

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AE VOTÉES

Accusé certifié exécutoire	Réception par le préfet	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Montant
		Numéro	Libellé	
			TOTAL	
			« AE de dépenses imprévues » (2)	
				0,00
			TOTAL GÉNÉRAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = I + II + III
		I	II			
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	121 405,00	0,00	0,00	0,00	121 405,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	1 221 406,00	0,00	0,00	0,00	1 221 406,00
Total des dépenses d'équipement		1 354 811,00	0,00	0,00	0,00	1 354 811,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	257 008,00	0,00	0,00	0,00	257 008,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		259 008,00	0,00	0,00	0,00	259 008,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 613 819,00	0,00	0,00	0,00	1 613 819,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	56 984,47		-31 703,47	0,00	56 984,47
041	Opérations patrimoniales (8)	295 477,35		0,00	0,00	295 477,35
Total des dépenses d'ordre d'investissement		352 461,82		-31 703,47	0,00	352 461,82

TOTAL	1 966 280,82	0,00	-31 703,47	0,00	1 966 280,82
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	120 683,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 086 963,82
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041$.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire	II
Réception par le préfet	14/05/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = I + II + III
		I	II			
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 111 342,00	0,00	0,00	0,00	1 111 342,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 111 342,00	0,00	0,00	0,00	1 111 342,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	137 275,00	0,00	0,00	0,00	137 275,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	98 266,00	0,00	0,20	0,00	98 266,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		235 541,00	0,00	0,20	0,00	235 541,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 346 883,00	0,00	0,20	0,00	1 346 883,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	408 646,47		-31 703,47	0,00	408 646,47
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	35 957,00		0,00	0,00	35 957,00
041	Opérations patrimoniales (10)	295 477,35		0,00	0,00	295 477,35
Total des recettes d'ordre d'investissement		740 080,82		-31 703,47	0,00	740 080,82

TOTAL	2 086 963,82	0,00	-31 703,27	0,00	2 086 963,82
			+		
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES **2 086 963,82**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	387 619,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT
Accusé certifié exécutoire **II**Réception par le préfet : **16/05/2025****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	205 139,00	0,00	-25 339,38	0,00	205 139,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	125 380,00	0,00	0,00	0,00	125 380,00
014	Atténuations de produits	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	59 088,00	0,00	500,00	0,00	59 088,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		397 607,00	0,00	-24 839,38	0,00	397 607,00
66	Charges financières	6 079,00	0,00	0,00	0,00	6 079,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	24 840,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 674,00		0,00	0,00	3 674,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		407 360,00	0,00	0,62	0,00	407 360,00

023	<i>Virement à la section d'investissement (5)</i>	408 646,47		-31 703,47	0,00	408 646,47
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)</i>	35 957,00		0,00	0,00	35 957,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (5)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		444 603,47		-31 703,47	0,00	444 603,47

TOTAL	851 963,47	0,00	-31 702,85	0,00	851 963,47
+					
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					851 963,47

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT
II
C2
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = I + II + III
		I	II			
013	Atténuations de charges (4)	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 840,00	0,00	0,00	0,00	35 840,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	50 363,00	0,00	0,00	0,00	50 363,00
731	Fiscalité locale	115 840,00	0,00	0,00	0,00	115 840,00
74	Dotations et participations (4)	127 897,00	0,00	0,00	0,00	127 897,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
Total des recettes de gestion courante		350 940,00	0,00	0,00	0,00	350 940,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		350 940,00	0,00	0,00	0,00	350 940,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	56 984,47		-31 703,47	0,00	56 984,47
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		56 984,47		-31 703,47	0,00	56 984,47

TOTAL	407 924,47	0,00	-31 703,47	0,00	407 924,47
+					
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	444 039,00	
=					
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	851 963,47	

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	387 619,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération $DF 023 + DF 042 - RF 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

Accusé certifié exécutif

BALANCE GÉNÉRALE – DÉPENSES

Réception par le préfet 0114/05/2025

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
---	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

BALANCE GÉNÉRALE – RECETTES

Accusé certifié exécutoire II

Réception par le préfet : 13/05/2025

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00	0,00
018	RSA		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)		0,00	0,00
016	APA		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00	0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)		0,00	0,00
731	Fiscalité locale		0,00	0,00
74	Dotations et participations (8)		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)		0,00	0,00
76	Produits financiers		0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)		0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)		0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	Opérations d'ordre (2) certifié exécutable	TOTAL
			Réception par le préfet : 14/05/2025	
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE			0,00
			=	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

02B-212000830-20250513-4408325-BF

2025

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III – VOTE DU BUDGET

III

A

DÉPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses générées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses générées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) (4)
Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 14/05/2025								
018 RSA								
TOTAL	1 966 280,82	0,00	0,00	-31 703,47	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	121 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	1 221 406,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 354 811,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	257 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
Total des dépenses financières	259 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 613 819,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	56 984,47			-31 703,47	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	295 477,35			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	352 461,82			-31 703,47	0,00		0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)								0,00

02B-212000830-20250513-4408325-BF	14/05/2025
-----------------------------------	------------

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	RECETTES		TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL	1 988 697,82	0,00	-31 703,47	0,00	0,00
13 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 111 342,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	1 111 342,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	137 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions, invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE CASTIRLA (M57) - COMMUNE DE CASTIRLA - DM - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000830-20250513-4408325-BF

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	II	0,00
Total des recettes financières	137 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00
045	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 248 617,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Virement de la section de fonctionnement	408 646,47	-31 703,47	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	35 957,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	295 477,35	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	740 080,82	-31 703,47	0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8) 0,00

Affectation au compte 1068 (9) 0,00

Total des recettes d'investissement cumulées 0,00

- (1) Voir élégt 1-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Voir élégt IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/040 = DF 042).
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
								III
Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet								14/05/2025
	TOTAL				II			III = I + II
018 RSA	1 966 280,82	0,00	0,00	-31 703,47	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	121 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202 Frais réalisation documents urbanisme	16 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203 Frais d'études, recherche, développement	104 605,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111 Terrains nus	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152 Installations de voirie	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21758 Autres inst., matériel, outil, techniques	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183 Matériel informatique	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 221 406,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231 Immobilisations corporelles en cours	1 221 406,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 354 811,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	257 008,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros	257 008,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE CASTIRLA (M57) - COMMUNE DE CASTIRLA - DM - 2025

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
18 Accusé certifié exécutoire par le préfet : 14/05/2025		I		II				III = I + II
19 Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Participations et créances rattachées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Titres de participation	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
020								
Total des dépenses financières	259 008,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 613 819,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	56 984,47		-31 703,47	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	56 984,47		-31 703,47	0,00	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf. Amendes radars automatiques et de police	56 984,47		-31 703,47	0,00	0,00	0,00	0,00
13935	Charges transférées (8)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	295 477,35		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	295 477,35		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	352 461,82		-31 703,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A.2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de lignes que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Autre prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre 024 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

Accusé certifié exécutif

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT par le préfet A211/05/2025**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affiliée à une AP.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 14/05/2025

A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

02B-212000830-20250513-4408325-BF

III – VOTE DU BUDGET

Accusé certifié exécutif

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Réception par le préfet le 2025-05-14 12:34:05

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur		COMMUNE DE CASTIRLA (M57) - COMMUNE DE CASTIRLA - DM - 2025		III – VOTE DU BUDGET	
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur		SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		III A3	
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (RAR N-1 + Vote)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	1 988 697,82	1	0,00	-31 703,47	0,00
RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement (hors 138)	1 111 342,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres subventions d'équipement transf. Subv. non transf. Régions	1 111 342,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
Dotation de soutien à l'invest. local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	1 111 342,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	137 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222 FCTVA	137 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	137 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 248 617,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	408 646,47			-31 703,47	0,00
040 Opérations d'ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	35 957,00			0,00	0,00
28138 Autres constructions	18 953,00			0,00	0,00
28153* Réseaux d'adduction d'eau	2 078,00			0,00	0,00

COMMUNE DE CASTIRLA (M57) - COMMUNE DE CASTIRLA - DM - 2025

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
14/05/2025		1		II	III = I + II
2814532 exécutif ép 168 Accusé 312 Accusé 312 3211 13462	<p>Réseaux d'assainissement</p> <p>Autres inst.,matériel,outil, techniques</p> <p>Autres immo. corporelles</p> <p>Opérations patrimoniales (10)</p> <p>Subv. transf. Etat et établ. nationaux</p> <p>Subv. transf. Régions</p> <p>Subv. non transf. Etat, établ. nationaux</p> <p>Dotation de soutien à l'invest. local</p>	<p>190,00</p> <p>12 947,00</p> <p>1 789,00</p> <p>295 477,35</p> <p>111 750,00</p> <p>156 267,95</p> <p>15 450,00</p> <p>12 009,40</p>	<p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p>	<p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p>	<p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p> <p>0,00</p>
Total des recettes d'ordre		740 080,82		-31 703,47	0,00

(1) Détails des articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner que en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/040 = D/042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024, « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = R/041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES- AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III – VOTE DU BUDGET

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions l'assemblée	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
011										
	TOTAL	851 963,47	0,00	0,00	-31 702,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges à caractère général (4)	205 139,00	0,00	0,00	-25 339,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Charges de personnel et frais assimilés (4)	125 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Atténuations de produits APA	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	59 088,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services										
		397 607,00	0,00	0,00	-24 839,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	6 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	24 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotation aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 674,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
Total des dépenses financières										
		9 753,00	0,00	0,00	24 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles										
		407 360,00	0,00	0,00	0,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	408 646,47			-31 703,47	0,00			0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	35 957,00			0,00	0,00			0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00			0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre										
		444 603,47			-31 703,47		0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées										
										0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

COMMUNE DE CASTIRLA (M57) - COMMUNE DE CASTIRLA - DM - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000830-20250513-4408325-BF

Accusé certifié exécutif

Réception par le préfet

(1) d'**État** I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) la **liste** RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) la **liste** des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) **liste** des dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) **liste** en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total		
						I	II	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
016	TOTAL	407 924,47	0,00	-31 703,47	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Atténuations de charges (3)	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	RSA / Régularisations de RMI	35 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Prod. services, domaine, ventes diverses	50 363,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impôts et taxes (sauf 731)	115 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Fiscalité locale	127 897,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Dotations et participations (3)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits de gestion courante (3)							
	Total des recettes de gestion des services	350 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00						
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	350 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	56 984,47		-31 703,47	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	56 984,47		-31 703,47	0,00	0,00	0,00	0,00
	R002 Résultat reporté ou anticipé (8)			0,00				
	Total des recettes de fonctionnement cumulées			0,00				

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
 (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
 (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Chapitre / art.	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
									Accusé certifié exécutoire (1)	III = I + II
01	TOTAL		851 963,47	0,00	0,00	-31 702,85	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	78 039,00	0,00	-25 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE CASTIRLA (M57) - COMMUNE DE CASTIRLA - DM - 2025

Chap. / art.	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
658	Exécution par le décret : 14/05/2024								
660	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	1 0,00		0,00	II 0,00		0,00	0,00
total des dépenses de gestion des services		397 607,00	0,00	0,00	-24 839,38	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges financières	6 079,00		0,00		0,00		0,00	0,00
662	Intérêts réglés à l'échéance	6 079,00		0,00		0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00		0,00		24 840,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00		0,00		24 840,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	3 674,00		0,00		0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	3 674,00		0,00		0,00		0,00	0,00
682	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		9 753,00	0,00	0,00	24 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		407 360,00	0,00	0,00	0,62	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	408 646,47		-31 703,47		0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	35 957,00		0,00		0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	35 957,00		0,00		0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		444 603,47		-31 703,47		0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N - ICNE N-1

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

02B-212000830-20250513-4408325-BF

Accusé certifié exécutif

Réception par le préfet

(6) Les dépenses dits frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les dépenses 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Les définitions des chapitres des opérations d'ordre (Df 042 = Rf 042) (Df 043 = Rf 043).

(9) L'accuse prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chaque chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

Le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III – VOTE DU BUDGET

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total
						(RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	TOTAL	407 924,47	0,00	-31 703,47	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Remboursements rémunérations personnel	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7011	Ventes d'eau	14 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706811	Redevance d'assainissement collectif	12 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7068121	Redev. modernisation réseaux de collecte	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	50 363,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	39 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
735	Fraction de TVA	7 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	115 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	71 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	25 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	127 897,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	25 719,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participation Autres organismes	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	18 178,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
4/05/2025 752 et 7588	Revenus des immeubles	12 000,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
	Autres					
	Total des recettes de gestion des services	350 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
770	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
776	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	350 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	56 984,47	-31 703,47	0,00	0,00	0,00
777	Réc... subv inv transférées cpté résult	56 984,47	-31 703,47	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	56 984,47	-31 703,47	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	Compensation	Montant net
0,00	0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00
--	------

- (1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à l'enseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Accusé certifié exécutoire par le préfet : 14/05/2025	Nature indiquer le numéro de contrat	Organisme préteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de rembour- sement (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Taux actuel (5)	Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'emprunt (8)		
															Emprunts et dettes à l'origine du contrat		
163 Emprunts obligataires (Total)						0,00											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)						250 000,00											
1641 Emprunts en euros (Total)						250 000,00											
A29210AK	CAISSE D' EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE		24/06/2021	2021-06-24	01/07/2022	250 000,00	F		1,450	1,450	EURO	A	C	N	A-1		
1643 Emprunts en devises (Total)						0,00											
16441 Emprunts assortis d'une option de rachat sur ligne de trésorerie (Total)						0,00											
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)						0,00											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)						0,00											

COMMUNE DE CASTIRLA (M57) - COMMUNE DE CASTIRLA - DM - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000830-20250513-4408325-BF

05/2025	Nature (Par chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Organisme préteur ou chef de file	Date de signature	Date de d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial			Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipi- é O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
									Niveau de taux (5)	Taux actua- riiel	Devise				
	Accusé de réception Certifie exécutoire par le préfet indiquer le numéro du contrat														
1681 Autres emprunts (total) (9)									0,00						
1682 Bons à moyen terme négociables (total)									0,00						
1687 Autres dettes (total)									0,00						
Total général									250 000,00						

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Types de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée au point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB10-15077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

14/05/2025

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ÉTAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature pour laquelle ligne, et le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (1)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		229 573,18					7 007,35	3 328,81	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		229 573,18					7 007,35	3 328,81	0,00	0,00
A28210AK	N	0,00	A-1	229 573,18	27,00	F		1,450	7 007,35	3 328,81	0,00	0,00
1643 Emprunts en devise (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de rachat sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE CASTIRLA (M57) - COMMUNE DE CASTIRLA - DM - 2025

Emprunts et dettes au 01/01/N											
		Taux d'intérêt				Annuité de l'exercice					
Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1620 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1622 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1887 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		229 573,18				7 007,35	3 328,81	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemples A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

/05/2025

IV – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)													
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Organisme préteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	% par type de taux perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)
Accusé certifié exécutoire par le préfet : 14/05/2025													
Accusé certifié exécutoire par le préfet : 14/05/2025													
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite), en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index, ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000830-20250513-4408325-BF

05/2025

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)						
Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de structure contre taux variable ou inversement. Echange de taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de structure contre taux variable ou inversement. Echange de taux fixe simple (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)						
Nombre de produits	1	0	0	0	0	
% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	229 573,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures						
Nombre de produits						0
% de l'encours						0,00
Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV
B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice		Dont
			Intérêts (3)	Capital	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Accusé de réception par le préfet : 14/05/2025					
Accusé de réception par l'autorité administrative : 14/05/2025					
Autres des organismes de droit privé					
Autres des organismes de droit public					
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV - ANNEXES
IALES - ENGAGE

IV – ANNEXES			
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			
ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNÉS			
Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) À compléter dans l'état des contrats de crédit-bail

(2) **एकाधिक विषयों का विवरण।** यहाँ दो विषयों का विवरण है।

(3) À compléter depuis l'état des autres engagements donnés
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.3

Réception Bénéficiaire	Accusé certifié exécutoire par le préfet : 14/05/2025		Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garant chef de file	Organisme préteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési- due	Périodi- cité des rem- bour- gements (2)	Taux initial		Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil								Taux (3)	Index (4)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)						0,00	0,00									0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)						0,00	0,00									0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social						0,00	0,00									0,00	0,00
TOTAL GENERAL						0,00	0,00									0,00	0,00

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts régés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	$I = A + B + C - D$
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II
	2,95

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000830-20250513-4408325-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2025

- (1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
- (2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
- (3) Cf. définition de l'article D. 151-30 du CGCT.
- (4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV – ANNEXES

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	1,00	2,00	1,00	0,50	1,50
Adjoint administratif territorial	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,50	0,50
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		2,00	1,00	3,00	2,00	0,50	2,50

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

COMMUNE DE CASTIRLA (M57) - COMMUNE DE CASTIRLA - DM - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000830-20250513-4408325-BF

Accusé certifié exécutif

Réception par le présent : 14/05/2025

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Effectifs permanents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs permanents * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

02B-212000830-20250513-4408325-BF

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

IV - ANNEXES

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)		CONTRAT	
CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)	Nature du contrat (5)
(1)	(2)	Indice (8)	Euros
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N			
Agents occupant un emploi permanent (6)			
Adjoint administratif territorial	C	ADM	367
Agents occupant un emploi non permanent (7)			
sans grade ou sans emploi	C	PM	0
TOTAL GENERAL			1 021,66

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : technique.

URB : urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MT : Médico-social.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence d'emploi des fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, justifiée par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4 pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6 : Emplois des communes (> 2 000 hab.) et des groupements de communes (> 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-8-7 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans, au moins.

332-10 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne un remplacement ayant l'écoulement de ses conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne un remplacement ayant l'écoulement de ses conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-11.

332-12 : Emplois particuliers : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CD). Les contrats particuliers devront être labelisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutif
ANNEXES BUDGETAIRES	Réception par le préfet : 14/05/2025
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-120 683,00	0,00	0,00	-120 683,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	22 417,00	0,00	0,00	22 417,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-98 266,00	0,00	0,00	-98 266,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	98 266,00	0,20	0,00	98 266,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-98 266,00	0,00	0,00	-98 266,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,20	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	313 992,47	-31 703,47	0,00	313 992,47
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	581 878,47	-31 703,47	0,00	581 878,47
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	267 886,00	0,00	0,00	267 886,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES			Accusé certifié exécutoire	IV
ANNEXES BUDGETAIRES			Réception par le préfet : 14/05/2025	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES			C1.2	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	I 313 992,47	-31 703,47	II 0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	257 008,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	257 008,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671		0,00	0,00	0,00
1672		0,00	0,00	0,00
1678		0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	56 984,47	-31 703,47	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	56 984,47	-31 703,47	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 581 878,47	-31 703,47	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		137 275,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	137 275,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		444 603,47	-31 703,47	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28138	Autres constructions	18 953,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 078,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	190,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil, techniques	12 947,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 789,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	408 646,47	-31 703,47	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	Réception par le préfet : 14/05/2025 C2.1

C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Accusé certifié exécutoire	IV
Réception par le préfet : 14/05/2025	

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN**
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**C2.2****C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV – ANNEXES

IV

D3

Libellé	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,000	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,000	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,000	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détails des taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2025

V

A

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 07/05/2025

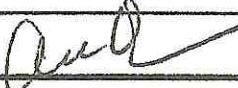
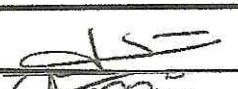
Présenté par M. le Maire (1),

A Salle du conseil municipal, le 13/05/2025

Délibéré par l'assemblée les membres du conseil municipal (2), réunie en session ordinaire

A salle du conseil municipal , le 13/05/2025

Les membres de l'assemblée délibérante les membres du conseil municipal (2) /31

ANTONELLI Dorothé	
GRIMALDI D'ESDRA Denis	
LESCHI Damien	
OLIVA Eugène	
ROSSI Antoine	
SIMONI Jean-Luc	
SIMONI SIMON-JEAN	
TASSIN-LUSINCHI Aimée	
TOMASI Christelle	
TOMASINI Jacques-André	
TOMASINI Pierre-Paul	

Certifié exécutoire par M. le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/05/2025, et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de de la Collectivité territoriale unique de de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

